

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 319

présenté par

Mme Chapelier, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, Mme Magnier, M. Lamirault,
M. Bournazel, M. El Guerrab, M. Ledoux, Mme Sage, M. Huppé, Mme Kuric et Mme Lemoine

ARTICLE 15

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« pratiques médicales »

les mots :

« actes médicaux ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase de l’alinéa 4, substituer au mot :

« pratiques »

le mot :

« actes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel en cohérence avec l’article L. 6316-1 du code de la santé publique.